

L'assurance vie universelle



POUR PLANIFIER VOTRE SUCCESSION ET INVESTIR À L'ABRI DE L'IMPÔT

Avec l'assurance vie universelle, vous obtenez la flexibilité. Elle vous permet de léguer un patrimoine important à vos proches et d'investir dans le fonds d'accumulation de votre contrat, à l'abri de l'impôt.

Idéale pour vous et vos proches

Le bon choix si vous :

- avez atteint le maximum de vos cotisations au REER, au CELI et au REEE et que vous n'avez pas ou peu de dettes;
- désirez bénéficier d'un coussin financier en cas de maladie grave, d'invalidité ou de perte d'autonomie en accédant au montant accumulé dans votre fonds, sans incidence fiscale au retrait;
- souhaitez réduire la charge fiscale de votre patrimoine;
- êtes un chef d'entreprise et vous planifiez transférer à vos héritiers d'importants bénéfices non répartis accumulés, avec peu d'incidences fiscales.



LUMIÈRE SUR...

Le fonds d'accumulation peut être utilisé afin de payer votre assurance ou pour bonifier votre revenu à la retraite – à vous de décider comment en profiter! À votre décès, les sommes accumulées dans votre fonds et le montant de votre assurance vie universelle seront versés à vos héritiers, à l'abri de l'impôt.

Comment ça fonctionne?

L'assurance vie universelle comporte deux volets : une assurance vie et un fonds vous permettant d'accumuler des sommes à l'abri de l'impôt.

1. Vous souscrivez l'une des assurances vie offertes.
2. À l'aide de versements périodiques, vous accumulez un fonds à l'abri de l'impôt.
3. Une partie de votre fonds sert à payer votre assurance vie.
4. Les montants supplémentaires accumulés dans votre fonds sont investis dans les options de placement de votre choix.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

L'offre de Desjardins Assurances

DISTINCTIVE

- Ne payez pas de frais d'administration sur les retraits après les cinq premières années.
- Bénéficiez de frais abordables sur les options de placement.
- Sélectionnez une protection temporaire, dont le coût d'assurance est plus faible, pour cumuler des sommes plus importantes à court terme.

FLEXIBLE

- Profitez d'une sélection de plus de 30 options de placement diversifiées.
- Optez pour un contrat individuel ou conjoint, selon vos besoins.

PERSONNALISEZ VOTRE CONTRAT

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, ajoutez à votre contrat des protections complémentaires. Elles vous aideront à mettre toutes les chances de votre côté malgré un imprévu.

- Augmentez votre montant d'assurance en fonction de l'évolution de vos besoins, sans devoir fournir de preuves de bonne santé.
- Soyez protégé en cas d'accident, de fracture ou de mutilation.
- Évitez de devoir assumer le paiement de la prime en cas d'invalidité.

**Vous avez travaillé fort pour bâtir votre patrimoine.
Nous pouvons vous aider à l'accroître et à le protéger.**

